



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



13030/08 (Presse 255)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2889ème session du Conseil

### Affaires générales et relations extérieures

### Relations extérieures

Bruxelles, les 15-16 septembre 2008

Président **M. Bernard KOUCHNER**  
Ministre des affaires étrangères et européennes de la France  
**Mme Anne-Marie IDRAC**  
Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur

\* Certains points relevant des Relations extérieures ont été adoptés sans débat lors de la 2888ème session "Affaires générales" (doc. 13028/08).

# P R E S S E

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a salué l'accord de mise en œuvre du plan du 12 août sur le conflit en **Géorgie**, agréé à Moscou et Tbilissi le 8 septembre grâce à la médiation de l'Union européenne. Conformément aux conclusions du Conseil européen extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre, il a décidé d'engager une mission civile autonome d'observation en Géorgie au titre de la politique européenne de sécurité et de défense. Il a pris note avec satisfaction des annonces de contributions faites par les Etats membres en vue de déployer au moins 200 observateurs d'ici au 1<sup>er</sup> octobre. Le Conseil a également :*

- décidé de désigner Pierre Morel comme représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie ;*
- invité la Commission à préparer activement et rapidement la conférence des donateurs en vue d'aider à la reconstruction et à la reprise de l'économie géorgienne, ainsi qu'au retour des personnes déplacées, et à la tenir le mois prochain à Bruxelles. Il a pris note de la proposition de la Commission visant à mobiliser une aide financière à la Géorgie qui pourrait être de l'ordre de EUR 500 millions pour la période 2008-2010.*

*Le Conseil a salué la conclusion, le 11 septembre 2008, d'un accord politique entre les parties au **Zimbabwe**. Il a remercié le Président Mbeki pour les efforts consentis dans le cadre de la médiation qu'il conduit au nom de la SADC. Il étudiera les détails de l'accord et sera attentif à sa mise en œuvre, qui impliquera l'arrêt immédiat de toute forme d'intimidation et de violence. Il a exprimé la disposition de l'UE à adopter un ensemble de mesures de soutien économique et d'appui à un gouvernement de transition prenant des mesures pour restaurer la démocratie et l'état de droit au Zimbabwe - notamment en organisant des élections transparentes et pluralistes - et pour promouvoir le redressement économique du pays.*

*Lors de sa session "Affaires générales", le Conseil a décidé de mettre en place à Bruxelles, dans les prochains jours, une cellule de coordination chargée de soutenir les actions de surveillance et de protection menées par certains Etats membres dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité sur la piraterie au large des côtes de la **Somalie** et approuvé à cet effet un plan de mise en œuvre pour une action militaire de coordination (EU NAVCO). Il a en outre approuvé une option militaire stratégique portant sur une éventuelle opération navale militaire de l'UE.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>4</b>
--------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

COMMERCE INTERNATIONAL - NÉGOCIATIONS DU PROGRAMME DE DOHA.....	6
ZIMBABWE - <i>Conclusions du Conseil</i> .....	7
GÉORGIE - <i>Conclusions du Conseil</i> .....	8
BALKANS OCCIDENTAUX .....	10
BIÉLORUSSIE - <i>Conclusions du Conseil</i> .....	11
DIVERS .....	12
ÉVÉNEMENTS EN MARGE DU CONSEIL .....	12

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*aucun*

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

### Belgique:

M. Karel DE GUCHT

Ministre des affaires étrangères

### Bulgarie:

M. Ivailo KALFIN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Alexandr VONDRA

M. Karel SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre, chargé des affaires européennes  
Ministre des affaires étrangères

### Danemark:

M. Michael ZILMER-JOHNS

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

### Allemagne:

M. Günter GLOSER

Ministre adjoint ("Staatsminister") au ministère des affaires étrangères

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. John McGUINNESS

Ministre adjoint au ministère de l'entreprise, du commerce et de l'emploi, chargé du commerce

### Grèce:

Mme Theodora BAKOYANNI

Ministre des affaires étrangères

### Espagne:

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

### France:

M. Bernard KOUCHNER

M. Jean-Pierre JOUYET

Mme Anne-Marie IDRAC

Ministre des affaires étrangères et européennes  
Secrétaire d'État chargé des affaires européennes  
Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur

### Italie:

M. Franco FRATTINI

Ministre des affaires étrangères

### Chypre:

M. Marcos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

### Lettonie:

M. Māris RIEKSTIŅŠ

Ministre des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Petras VAITIEKŪNAS

Ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

M. Nicolas SCHMIT

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration  
Ministre délégué aux affaires étrangères et à l'immigration

### Hongrie:

M. Tibor KISS

Représentant permanent

### Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Pays-Bas:

M. Maxime VERHAGEN

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères  
Ministre des affaires européennes

### Autriche:

Mme Ursula PLASSNIK

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

**Pologne:**

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

**Portugal:**

M. Luís AMADO

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

**Roumanie:**

M. Lazăr COMĂNESCU

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Dimitrij RUPEL

Ministre des affaires étrangères

**Slovaquie:**

M. Ján KUBIŠ

Ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

M. Paavo VÄYRYNEN

Ministre du commerce extérieur et du développement

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Mme Cecilia MALMSTRÖM

Ministre des affaires européennes

Mme Ewa BJÖRLING

Ministre du commerce

**Royaume-Uni:**

M. David MILIBAND

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

**Commission:**

M. Olli REHN

Membre

M. Louis MICHEL

Membre

Mme Benita FERRERO-WALDNER

Membre

M. Peter MANDELSON

Membre

**Secrétariat général du Conseil:**

M. Javier SOLANA

Secrétaire général/Haut représentant pour la PESC

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

**COMMERCE INTERNATIONAL - NÉGOCIATIONS DU PROGRAMME DE DOHA**

Le Conseil a été informé par le commissaire Peter Mandelson des derniers développements au sein de l'Organisation mondiale du commerce concernant programme de Doha pour le développement, à la suite de l'échec des négociations ministérielles de fin juillet à Genève.

Il a procédé à un bref échange de vues.

Par ailleurs, les ministres du commerce se sont réunis dimanche 14 octobre pour un dîner de travail consacré au thème "commerce et environnement".

Les négociations de juillet ont abouti à une impasse à la suite d'un désaccord sur la formulation précise d'un mécanisme de sauvegarde spécial qui viserait à permettre à un pays en développement d'augmenter ses droits de douane en cas de poussée des importations agricoles consécutive à une ouverture de marché négociée à l'OMC.

**ZIMBABWE - Conclusions du Conseil**

Le Conseil a abordé la situation du Zimbabwe suite à l'accord intervenu le 11 septembre et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue la conclusion, le 11 septembre 2008, d'un accord politique entre les parties au Zimbabwe. Il remercie le Président Mbeki pour les efforts consentis dans le cadre de la médiation qu'il conduit au nom de la SADC, et qui ont permis de parvenir à un accord suite à de longues négociations.
2. Le Conseil étudiera les détails de l'accord et sera attentif à sa mise en oeuvre, qui impliquera l'arrêt immédiat de toute forme d'intimidation et de violence. Il souligne que cet accord doit permettre d'apporter au peuple zimbabwéen les réformes attendues : la démocratie et l'état de droit, y compris le respect des droits de l'homme, et le rétablissement de la situation économique et sociale du pays.
3. Le Conseil reste préoccupé par la situation humanitaire au Zimbabwe et continuera d'apporter son aide, vitale, en ce domaine. Il demande la levée immédiate de toutes les restrictions encore imposées à l'acheminement de l'aide humanitaire et aux activités humanitaires des organisations non-gouvernementales.
4. Le Conseil rappelle que l'UE a toujours été engagée aux côtés du peuple zimbabwéen et qu'elle reste le premier donateur en faveur du Zimbabwe. L'UE est prête notamment à adopter un ensemble de mesures de soutien économique et d'appui à un gouvernement de transition prenant des mesures pour restaurer la démocratie et l'état de droit au Zimbabwe, notamment en organisant des élections transparentes et pluralistes, et promouvoir le redressement économique du pays.
5. Le Conseil examinera l'évolution de la situation lors de sa réunion d'octobre prochain."

**GÉORGIE - Conclusions du Conseil**

Le Conseil a eu une nouvelle discussion approfondi sur les suites du conflit en Géorgie et sur les efforts internationaux menés par l'Union européenne pour mettre fin à ce conflit. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue l'accord de mise en œuvre du plan du 12 août, agréé à Moscou et Tbilissi le 8 septembre grâce à la médiation de l'Union européenne. Cet accord doit aboutir, dans un premier temps, au retrait complet des forces russes hors des zones adjacentes à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie, sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités, dans les 10 jours du déploiement dans ces zones des mécanismes internationaux, y compris au moins 200 observateurs de l'Union européenne, qui devra intervenir au plus tard le 1er octobre 2008.
2. Rappelant les conclusions du Conseil européen du 1er septembre, le Conseil exhorte toutes les parties à appliquer intégralement cet accord, de même que l'accord du 12 août, de façon effective et de bonne foi, selon les délais prévus, y compris le retrait de toutes les forces russes et le cantonnement des forces militaires géorgiennes.
3. Le Conseil rappelle que l'Union européenne est prête à jouer tout son rôle pour le règlement de cette crise, y compris sur le terrain et dans les futures discussions internationales et leur préparation, et pour soutenir les efforts en vue d'une solution pacifique et durable des conflits en Géorgie. Le Conseil rappelle qu'une solution pacifique et durable des conflits en Géorgie doit être fondée sur le plein respect des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale reconnus par le droit international, l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Dans ce contexte, le Conseil regrette toute action allant à l'encontre d'une solution fondée sur ces principes.
4. Le Conseil soutient l'idée d'une enquête internationale indépendante sur le conflit en Géorgie.
5. Le Conseil a décidé de désigner M. Pierre Morel comme représentant spécial de l'Union européenne pour la crise en Géorgie.



6. Conformément aux conclusions du Conseil européen extraordinaire du 1er septembre, le Conseil décide d'engager une mission civile autonome d'observation en Géorgie au titre de la politique européenne de sécurité et de défense, qui se déploiera d'ici le 1er octobre, selon les modalités prévues par l'accord du 8 septembre, en étroite coordination avec l'OSCE et les Nations Unies, et en complément des mécanismes internationaux de la MONUG et de l'OSCE. Le Conseil prend note avec satisfaction des annonces de contributions faites par les Etats membres en vue de déployer au moins 200 observateurs d'ici au 1er octobre.
  
7. Le Conseil invite la Commission à préparer activement et rapidement la conférence des donateurs en vue d'aider à la reconstruction et à la reprise de l'économie géorgienne, ainsi qu'au retour des personnes déplacées, et à la tenir le mois prochain à Bruxelles, en tenant compte d'une évaluation globale des besoins. Le Conseil a pris note de la proposition de la Commission visant à mobiliser une aide financière à la Géorgie, qui pourrait être de l'ordre de EUR 500 millions pour la période 2008-2010 et qui devra s'inscrire dans le respect des perspectives financières. Le Conseil invite aussi les Etats membres à préparer une contribution significative en termes de soutien financier en vue de cette conférence. Il se félicite de l'engagement de la Commission en vue du renforcement de la relation UE – Géorgie, notamment en accélérant les travaux préparatoires sur la facilitation de visas et la réadmission, ainsi que sur le libre échange."

## **BALKANS OCCIDENTAUX**

Lors de leur déjeuner de travail, les ministres se sont entretenus avec M. Serge Brammertz, Procureur en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, suite à la récente visite qu'a effectuée ce dernier à Belgrade.

Les ministres ont ensuite poursuivi leur discussion sur une éventuelle mise en œuvre de l'accord intérimaire signé avec la Serbie le 29 avril dernier, et reviendront sur le sujet lors d'une prochaine réunion.

**BIÉLORUSSIE - Conclusions du Conseil**

Le Conseil a abordé la situation en Biélorussie et adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue la libération entre le 16 et le 20 août par les autorités biélorusses des prisonniers politiques M. Alexandre Kozouline, M. Serguei Parsioukevitch et M. Andrei Kim. Le Conseil note avec satisfaction que ces libérations signifient qu'à ce jour plus aucun prisonnier politique internationalement reconnu n'est incarcéré en Biélorussie.
2. Le Conseil rappelle qu'il considérait la libération de tous les prisonniers politiques comme un pas significatif vers l'adhésion de la Biélorussie aux valeurs fondamentales de démocratie, de respect des droits de l'Homme et de l'État de droit, et que ceci était une condition pour permettre à l'Union européenne de réexaminer les mesures restrictives dont font actuellement l'objet certains responsables de Biélorussie, et de renouer progressivement avec la Biélorussie. Néanmoins, le Conseil reste préoccupé par d'autres aspects importants de la situation des droits de l'Homme en Biélorussie.
3. Le Conseil rappelle également que la tenue démocratique des élections législatives du 28 septembre est une autre opportunité pour la Biélorussie de démontrer son respect pour des valeurs démocratiques. Encouragé par l'engagement des autorités biélorusses, il espère que ces élections seront pluralistes et marqueront un progrès réel dans la voie du respect des normes internationales et européennes. Dans ce contexte il salue le déploiement des observateurs de l'OSCE/BIDDH et souligne l'importance de garantir à ces observateurs un accès effectif à toutes les étapes du déroulement des élections, y compris le comptage des votes. Il souligne également l'importance de garantir les droits de l'opposition, tant dans l'accès à la candidature que dans les commissions de contrôle des résultats et dans les médias.
4. Le Conseil évaluera la situation en Biélorussie à la lumière des élections législatives et des progrès faits par la Biélorussie sur la voie des valeurs de démocratie et de droits de l'Homme, et est prêt à commencer à réexaminer les mesures restrictives à l'encontre des responsables biélorusses, et à prendre des mesures positives et concrètes pouvant mener à un réengagement progressif avec la Biélorussie, y compris par une rencontre de la troïka de l'Union européenne avec le Ministre des affaires étrangères de la Biélorussie. Il rappelle à cet égard les possibilités offertes par la politique européenne de voisinage, y compris le document sur l'offre de l'Union européenne à la Biélorussie de novembre 2006. Dans ce contexte, l'Union européenne se tient prête à accroître ses échanges officiels, commerciaux et culturels avec la Biélorussie, et à augmenter son aide bilatérale de façon sensible. Le Conseil souligne également les bénéfices que peuvent apporter à la Biélorussie les formes de coopération régionales développées par l'Union européenne."

**DIVERS****- *Ouragans dans les Caraïbes***

A la demande de la délégation espagnole, le Conseil a eu un échange de vues sur les graves dégâts provoqués au cours des dernières semaines par le passage de violents ouragans dans la région des Caraïbes, y compris à Cuba, à Haïti et en Jamaïque, et sur les mesures à prendre par l'Union européenne. La Commission a informé les délégations des mesures d'ores et déjà prises au titre des mécanismes d'urgence pour aider les pays de la région à faire face aux conséquences de ces catastrophes naturelles, ainsi que des mesures envisagées ultérieurement.

**ÉVÉNEMENTS EN MARGE DU CONSEIL**

- Troïka ministérielle UE-Turquie
- Conseil de Coopération UE-Kazakhstan (voir communiqué de presse, *doc. 13084/08*)
- Conseil de Coopération UE -Ouzbékistan (voir communiqué de presse, *doc. 13085/08*)
- Troïka ministérielle: UE-Forum des îles Pacifique (voir communiqué de presse, *doc. 13166/08*)
- Troïka ministérielle UE-Union Africaine (voir communiqué de presse, *doc. 13121/08*)

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

Aucun.

---